

Réunion du 6 mai 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2013/340 - Soutien aux collectivités locales et aux associations - 3321
Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 136 820 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives
- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2013-2014 à conclure entre la communauté de communes du Ried de Marckolsheim et le Département
- approuve le contrat d'objectifs 2013-2014 à conclure entre le Réseau d'animation intercommunal (RAI) de Marckolsheim et le Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces deux contrats ainsi que le moment venu, en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention financière 2013 à intervenir entre le RAI de Marckolsheim et le Département (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

La subvention sera versée au RAI de Marckolsheim conformément aux modalités de paiement prévues dans la convention, à savoir : un acompte de 60 % à réception de la convention signée, le solde après évaluation annuelle du contrat d'objectifs.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130506-77151-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 17/05/13